

COMMUNIQUE

PARIS, le 8 septembre 2025 – 18h00

Résultats semestriels au 30 juin 2025

E-PANGO (code ISIN : FR0014004339 - mnémonique : ALAGO), spécialiste de la fourniture d'énergie aux entreprises et aux collectivités publie aujourd'hui les résultats semestriels de l'exercice 2025.

m€	30 juin 2025	30 juin 2024	31 décembre 2024
Chiffre d'affaires ⁽¹⁾	0,2	0,1	0,1
Marge brute ⁽²⁾	0,2	0,3	0,1
EBITDA ⁽³⁾	-0,3	-0,3	-0,9
Résultat d'exploitation	-0,3	-0,3	-0,9
Résultat net	-0,5	-0,5	-1,4

(1) Ventes d'énergie (MWh consommés + abonnements + certificats de capacité + GO) + refacturation du coût de l'acheminement + services

(2) Marge brute = ventes d'énergie (MWh consommés + abonnements + certificats de capacité + GO) + refacturations du coût de l'acheminement – approvisionnements – coût de l'acheminement

(3) Résultat d'exploitation + Dépréciations + Amortissement

Le début de l'exercice semestriel 2025 est toujours marqué par l'absence d'activité de fourniture d'électricité conjuguée au poids des dépenses juridiques engagées.

- Les dépenses juridiques exceptionnelles engagées au premier semestre 2025 ont atteint 240 k€.
- Le capital social a été porté de 2 502 656,50 € à 3 053 938,00 € décomposé en 30 539 380 titres d'une valeur nominale de 0,1 euros par création de 5 512 815 actions résultat de la conversion en actions des tranches d'emprunts obligataires convertibles pour un montant de 720 000 €.
- La société a poursuivi son désendettement financier à hauteur de 392 k€.
- La filiale e-BEGA poursuit son développement, l'optimisation dynamique étant inéluctable dans un système électrique marqué par une production de plus en plus intermittente.



- La Société a procédé à une revue de son risque de liquidité à court terme. La Société considère, prenant en compte son niveau d'activité actuel, ne pas être exposée à un tel risque et dispose des moyens financiers nécessaires pour faire face à ses obligations de trésorerie au cours des 12 prochains mois.

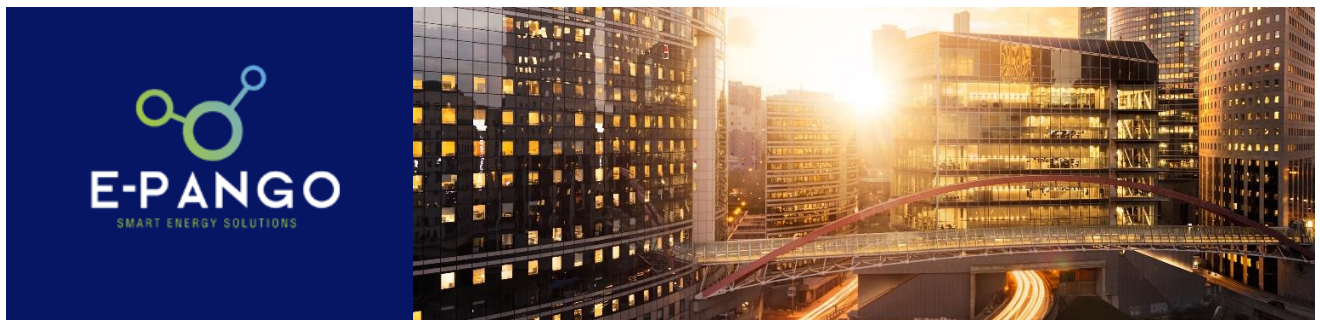
Sur le plan juridique, les décisions tardent à se matérialiser en raison des délais procéduraux rallongés par les actions dilatoires des contreparties. L'appel récemment interjeté par RTE contre la décision du tribunal de commerce de Bobigny (juin 2025) illustre cette tendance. Pour rappel, cette décision établissait un lien de connexité entre, d'une part, la demande d'indemnisation d'un client dirigée contre E-PANGO et RTE, et d'autre part, la demande d'indemnisation contractuelle formée par E-PANGO contre RTE, actuellement en cours d'instruction au Tribunal des Affaires Économiques de Paris. E-PANGO considère en effet qu'en ne pouvant exercer son activité de fournisseur d'énergie en raison d'une décision unilatérale de RTE, la Société ne peut être tenue comme co-responsable à l'égard de son client. Par ailleurs, après une notification en mai 2025, la société a assigné l'Etat en juillet 2025 afin d'être indemnisée suite à la délibération de la Commission de régulation de l'énergie (CRE) en date de janvier 2022 et annulée par le Conseil d'Etat en octobre 2022, et au refus du ministère de l'énergie de retirer les arrêtés de suspension du 18 février et 18 mars 2022, empêchant ainsi E-PANGO de reprendre son activité de fournisseur électrique.

Au titre des prochaines échéances juridiques, le Groupe sera particulièrement attentif à l'arrêt rendu par la Cour d'Appel de Paris le 27 novembre 2025. Pour rappel, E-PANGO conteste la décision de l'Autorité de la Concurrence de ne pas se saisir de la plainte du Groupe à l'encontre de RTE, EDF et ENEDIS.

Sur le plan commercial, la baisse des prix de marché de l'électricité devrait favoriser de nouveau les offres commerciales compétitives par rapport aux tarifs régulés, mais ne modifie pas la position dominante d'EDF sur la production non intermittente (nucléaire, hydraulique) non seulement en France mais de plus en plus en Europe de l'Ouest.

Au premier semestre 2025, la demande résiduelle non couverte par le nucléaire, l'éolien, le solaire et le fil de l'eau a été positive 23,7% du temps contre 19,8% du temps au premier semestre 2024, le prix spot étant de 67,4€/MWh contre 46,9€/MWh.

Au premier semestre 2025, le facteur de charge nucléaire en France a été de 68,0% (hors Flamanville-3) à comparer à 91,1% aux USA, à 92,8% en Chine ou à 80,8% en Espagne. La modulation solaire et éolienne est aussi de plus en plus fréquente.



Ces tendances commerciales confortent la stratégie de focalisation prioritaire du Groupe sur l’aval du compteur. En effet, le Groupe estime que l’Etat ne peut pas maintenir à la fois le quasi-monopole d’EDF sur l’amont du compteur et proposer en même temps une solution intégrée au meilleur prix dans l’intérêt des utilisateurs, sur l’aval du compteur. Dans cette perspective, E-PANGO rappelle que ses solutions d’optimisation (autoconsommation et stockage) individualisées, flexibles et au bon prix apparaissent aujourd’hui plus que nécessaires pour permettre aux professionnels de faire face aux enjeux de la transition énergétique et à l’électrification des usages dans un contexte où le maintien de la position dominante d’EDF notamment sur la production non intermittente, pèse sur les prix de l’électricité pour le consommateur final.

SEITOSEI.ACTIFIN

Contact Investisseurs :

Communication financière

Benjamin LEHARI

+33 (0) 1 56 88 11 25

benjamin.lehari@seitosei-actifin.com

Contact journalistes :

Presse financière

Isabelle DRAY

+33 (0)1 56 88 11 29

isabelle.dray@seitosei-actifin.com